

# AVIS

L'administration communale fait savoir que l'ASBL UNITE SCOUT DU PETIT-RY – Monsieur SCOLAS, dont les bureaux se trouvent à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, rue des Prairies, 13, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un terrain sis à Ottignies-Louvain-la-Neuve, **avenue Van de Walle 38 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve**, cadastré **1 ère division section F parcelles 455 L, 455 M, 455 N**.

Le projet consiste en : **Construction de locaux scouts**

et présente les caractéristiques suivantes :

- **Dérogations aux normes du Guide Régional d'Urbanisme :**  
**accès PMR : aire de rotation inférieure à 1.5 mètre, étage non accessible**
- **Ecart au Règlement Communal d'Urbanisme, devenu Guide Communal d'Urbanisme au motif de « hauteur sous gouttières du volume secondaire de liaison non inférieure d'au moins 20% à la hauteur sous gouttières du volume principal ».**

Le dossier peut être consulté **à partir du 12/02/2018 jusqu'au 26/02/2018** :

au Service de l'Urbanisme, Espace du Cœur de Ville n°2 (3<sup>ème</sup> étage)  
**les lundis de 12h30 à 19h00 et du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h30**  
**les samedis de 9h00 à 11h30**

Une réunion de présentation du dossier se tiendra le lundi 19/02/2018 à 17h00 dans les bureaux du service d'urbanisme (3<sup>ème</sup> étage). Si personne ne s'y présente vous pourrez lever la séance à 17h15.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal **du 12/02/2018 au 26/02/2018**.

Si vous le souhaitez, des réclamations et observations orales peuvent également être formulées, devant l'agent communal délégué à cet effet, **le lundi 26/02/2018 de 14h30 à 16h30** - Espace du Cœur de Ville n° 2.

Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 05/02/2018.

Le Directeur général,  
Par délégation,

Le Bourgmestre,  
Par délégation,  
L'Echevin de l'Urbanisme

G. Meeus  
Chef de bureau

C. du Monceau  
1<sup>er</sup> Echevin

